

B.24.JA (14)O. HE/Ct.

M. H. Thévenaz

copie pour: B.24.254.3  
~~B.24.Ja (O)~~  
 B.24.Ja (14)5 c

T é l é g r a m m e ( C )

Eviessint

Washington.

175 Pour Ministre Bruggmann. Votre 443 à Politique stop  
 Légation Japon Berne demanda par note 30 avril que Suisse assume  
 intérêts japonais aux Etats-Unis et dans sept autres Etats amé-  
 ricains stop Politique répondit 4 mai que Conseil Fédéral ne  
 pourrait envisager accepter ce mandat qu'aux conditions suivan-  
 tes Primo Amélioration immédiate et tangible de la situation  
 des Suisses au Japon et pays occupés et cessation des persé-  
 cutions policières dont ils sont l'objet <sup>inter</sup> Secundo Octroi aux re-  
 présentants suisses en Extrême Orient des facilités prévues par  
 droit des gens pour accomplissement de leur mission de défense  
 intérêts suisses et étrangers et notamment a) facilité pour Mi-  
 nistre Gorgé de se déplacer librement et de faire visiter tous  
 les camps où sont internés prisonniers guerre et civils protégés  
 par la Suisse b) octroi des mêmes facilités à Fontanel et règle-  
 ment rapide et satisfaisant de question transfert des fonds dont  
 il a besoin c) rétablissement usage du chiffre entre Gorgé Sie-  
 genthaler et Hirsbrunner d) autorisation donnée à Lenzinger (qui  
 est retenu à Formose) de rentrer à bref délai à Bangkok fullstop  
 Si en cas d'acceptation de ces conditions Conseil Fédéral assu-  
 mait intérêts japonais aux Etats-Unis sommes d'accord qu'insis-  
 ties auprès Gouvernement américain pour qu'il donne publiquement  
 son assentiment stop

Politique Intérêts

Berne, 19. 5. 45 à 1130

